BULLETIN MUNICIPAL #62

MONTFORT-SUR-ARGENS

PRINTEMPS/ÉTÉ 2022

www.montfort-sur-argens.fr

MONTFORT SUR ARGENS

Ville de Montfort-sur-Argens - Photo : Fotolia

Le mot du Maire

Chères Montfortaises, chers Montfortais,

Cette nouvelle édition de notre bulletin municipal vous apportera de multiples informations sur la vie de notre village. Nous nous attachons à mettre en lumière les diverses actions entreprises par la municipalité, les acteurs économiques ou les associations.

Notre quotidien ne peut nous faire oublier le tumulte dans lequel est plongé notre monde depuis quelques années avec la crise sanitaire mais surtout l'insupportable guerre qui broie une part de notre continent.

Encore une fois, les Montfortais se sont montrés solidaires par leur participation aux nombreuses collectes au profit des Ukrainiens et pour certains en proposant des solutions d'hébergement pour ces malheureux réfugiés. Soyez-en tous ici chaleureusement remerciés.

A l'approche de l'été, le programme des nombreuses animations festives et culturelles se peaufine pour vous offrir à nouveau des moments d'éveil, de rencontre et de partage.

Le ciment de notre société repose sur notre capacité à comprendre, à aider, à respecter notre semblable, dans le cadre de notre république démocratique et laïque.

Bel été à tous

Eric Audibert

MUSICAL'ÉTÉ

Cette année les MUSICALETE de Montfort sur Argens débutent le vendredi 1er Juillet pour 9 concerts différents les uns des autres. A l'affiche : du jazz manouche, du traditionnel bulgare, du blues, du rockabilly, un hommage à Sting et bien d'autres surprises encore… vous pourrez aussi vous restaurer avec l'Angelouis, le Caméléon, la Petite Mamitte,le Mas des Templiers, la Boulangerie et le food-truck Jacos Tacos.

DU COTÉ DES TRAVAUX…

Si sur le terrain les choses peuvent paraître bien calmes, dans les coulisses, services municipaux et élus s'affairent avec rigueur et détermination. Les derniers mois ont été consacrés à un travail de fond dédié aux études et à la préparation administrative, technique et financière des chantiers à venir. Ce travail de l'ombre, parfois fastidieux mais rigoureusement indispensable pose les bases saines qui feront le succès des chantiers de demain.

Si certains projets sont toujours en phase d'étude (aménagement de la palud ou des abords de la maison de retraite), d'autres avancent à grand pas (obtention du permis de construire sur le projet des remises).

Deux projets entrent dans leur phase d'exécution, la fin de ce long cheminement préparatoire est proche.

La commission travaux et les services techniques, ce n'est pas que les « chantiers » mais aussi une présence au quotidien au service des Montfortais, au plus proche de la population, soyez nos premiers partenaires sur le terrain, soyez nos relais dans la promotion des comportements responsables, soyez nos yeux dans le signalement des besoins d'interventions, soyons une équipe de 1500 personnes, « tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Pour nous contacter un simple mail : travaux@montfortsurargens.fr

SALLE DES FÊTES

La rénovation va pouvoir débuter d'ici quelques mois, avec l'objectif ambitieux d'un achèvement des travaux fin 2022. Nous devons nous priver de la salle, le temps d'un semestre pour mieux la retrouver dans un nouvel écrin offrant plus de confort et de convivialité sans altérer la polyvalence fonctionnelle que ce lieu doit offrir.

LOCAL DE SANTÉ

La transformation d'une salle de l'ancienne école en cabinet Médical est également entrée dans sa phase finale, les travaux devraient débuter à l'été 2022 avec une mise en service à l'automne.

Ce nouveau service de proximité pour les Montfortais sera destiné à accueillir les professionnels des milieux médicaux et paramédicaux. Tout professionnel de santé désireux d'occuper les lieux un ou plusieurs jours par semaine, peut se rapprocher de la mairie pour avoir de plus amples renseignements.

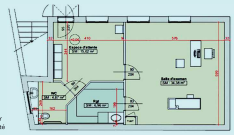

PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE DC.16 CLÔTURES

La hauteur maximale des clôtures est de 1,70 mètres ;

En cas de construction autorisée de mur bahut, ce dernier ne peut excéder 80 cm de haut.

Les clôtures doivent être hydrauliquement perméables

Les murs constitutifs des clôtures, lorsqu'ils sont autorisés, doivent être enduits sur toutes leurs faces et avec les mêmes tons et enduits que la construction principale, sauf s'ils sont en pierres.

Sont autorisées, sauf disposition contraire précisée dans le règlement spécifique des zones :

- Les clôtures constituées de haies vives.
- Les clôtures grillagées à simple torsion doublées d'une haie vive.
- Les clôtures constituées d'un mur bahut, enduit ou en pierre, surmonté d'une grille à barreaudage ou d'un grillage à simple torsion ;
- La reconstruction de murs existants.
- Les brises vues d'aspect naturel.
- En cas de mur de soutènement et de l'édification d'une clôture au-dessus, le mur de clôture sera autorisé s'il est édifié dans les mêmes matériaux que le mur de soutènement.

Dans les zones de pentes et sur les terrains en restanques, notamment en limites séparatives, il convient de privilégier les clôtures grillagées à maille souple, doublées d'une haie vive, qui épousent la topographie des terrains de manière discrète et se fondent dans le paysage.

Les panneaux rigides et les brises vues de tous types (panneaux décoratifs, bâches textiles et claustras, etc.) sont à exclure.

Sont interdits en toutes zones :

- Les brises vues d'aspect non naturel, les bâches ou claustras de type « plastique, tissus ».
- Les murs pleins (sauf disposition contraire précisée dans le règlement spécifique des zones).
- Les murs de soutènement
- Les murs de soutènement doivent être conçus de manière à s'adapter à la configuration du terrain naturel. Les murs de soutènement apparents doivent être traités en pierres du pays dans l'esprit des restanques
- Traditionnelles et limitées à 2 m de hauteur. L'espacement entre deux murs de soutènement ne doit pas être inférieur à 1m50.
- Les restanques existantes, composantes héritées du paysage local, sont à conserver et à restaurer.
- Les enrochements et les dispositifs modulaires à emboîtement sont à exclure.

OUI POUR UN 3ÈME COMPOSTEUR COLLECTIF ?

Nous sommes en recherche permanente de solutions visant à diminuer drastiquement le poids des déchets transportés. La municipalité, dans sa volonté de proposer des solutions de compostage collectif en centre urbain, se propose d'installer un 3ème composteur qui viendrait compléter les deux dispositifs actuels (proche école, jardins de la mairie). Ce nouveau dispositif serait positionné en proximité des terrains de tennis et de la maison de retraite. Les habitants du quartier du Pigeonnier pourraient ainsi en profiter.

Pour cela, nous sommes à la recherche d'un bénévole. Ce référent aura pour mission, après une phase de formation et suite à la surveillance régulière du bon usage, le retournement quelquefois par an du compost.

Vous êtes volontaire pour être référent et/ou participer à l'apport quotidien des déchets à compostar ? Faites-vous connaître auprès de la commission environnement en envoyant un mail à : lremy@montfortsurargens.fr

1 MILLION D'ARBRES

Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur nous a notifié le versement d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet « 1 Million d'Arbres en Ville ». Avec cette aide, ce sont donc 35 sujets qui pourront être plantés dès cet automne. Parmi les espèces retenues, nous agrémenterons nos jardins de Cerisiers, Abricotiers, Tulipier de Virginie, Jujubiers, Mûriers, etc…

Ces plantations qui permettront d'arborer ou de renouveler les sujets en détresse (âge, stress hydrique) auront lieu sur le parking lenard, le Palud (proche city-stade), l'Ecluse, l'aire de camping-cars et les jardins de la mairie.

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montfort propose, sous certaines conditions de ressources, une aide au permis de conduire aux jeunes Montfortais de 18 à 25 ans. En échange, ils s'engageront dans une activité bénévole et d'intérêt collectif au sein de la commune.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la mairie de Montfort.

TÉLÉASSISTANCE À DOMICILE

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

STATIONNEMENT

Le stationnement de véhicule de manière anarchique en dehors des emplacements autorisés ne peut être toléré. En fonction du lieu et des circonstances, l'amende oscille entre 35 € et 135 € avec mise en fourrière possible.

Dans un contexte actuel déjà bien assez difficile pour tous, la verbalisation doit être évitée. Pour cela, une fois de plus, j'en appelle à votre altruisme, à votre sens du civisme et au respect d'autrui.

Je sais pouvoir compter sur vous et vous en remercie.

Votre policier Municipal
Laurent PASCAL

DEJECTIONS CANINES

Dans le cadre du « mieux vivre ensemble » qui nous tient particulièrement à cœur et auquel nous veillons quotidiennement, les problématiques récurrentes suivantes perturbent la salubrité et la tranquillité publique :

Les déjections canines envahissent nos rues, espaces et jardins publics, terrain de foot, aires de jeux d'enfants, etc…

Il est rappelé que chaque propriétaire est responsable de son animal et qu'il se doit de ramasser ses déjections. Tout manquement constitue une infraction punie par une amende de 135 €.

Nous avons trouvé cette campagne de la ville de Villeurbanne particulièrement amusante. Ainsi, nous souhaitons rappeler aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables légalement de leurs amis à quatre pattes et de leurs déjections. Trop de dégradations sont encore constatées dans les jardins communaux malgré l'installation d'une « canisette » et de la mise à disposition de sacs spéciaux.

INFORMATIONS DIVERSES

Comment vous rendre en bus de Brignoles à :

- la gare TGV Aix en Provence
- la gare Saint Charles à Marseille
- la gare de Toulon
- L'aéroport de Marseille

Vous rendre sur le site :

https://www.rome2rio.com/fr/

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Elles se dérouleront les **12 et 19 juin 2022** à la salle de motricité de l'école Octave Vigne

AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE : « PLAN FAÇADES » :

L'agglomération de la Provence Verte a mis en place un « plan façades » qui se traduit par une subvention sur les travaux de rénovation des façades au profit des propriétaires privés, occupants ou bailleurs. Cette aide concerne les immeubles implantés en centre ancien et dans le dispositif façades de la commune de Montfort. L'aide n'est pas soumise à un plafond de ressources.

Si vous êtes concerné par ce dispositif, vous pouvez trouver tous les renseignements utiles à cette aide en allant sur le site : https://www.caprovenceverte.fr/cadre-de-vie/habitat-logement/ameliorer-logement/

PRÉPARATION MILITAIRE MARINE DE BRIGNOLES SESSION 2022/2023

Située dans l'enceinte de la sécurité civile de Brignoles, la Préparation Militaire Marine (PMM) vous permettra de découvrir la Marine Nationale, de vous informer sur les métiers qu'elle propose, de consolider l'idée d'un engagement ultérieur ou d'intégrer la réserve opérationnelle à l'issue.

Cette expérience s'adresse aux jeunes garçons et filles de 16 à 20 ans, de nationalité française, recensés et aptes médicalement.

La session se déroule sur environ 12 samedis, généralement hors vacances scolaires, répartis du début septembre à la fin du mois de mai, avec une période bloquée de 5 jours à bord d'un bâtiment de la Marine Nationale à Toulon.

Cette préparation entièrement gratuite, sans exigence de niveau scolaire, permet de bénéficier d'une formation militaire et maritime. Elle offre la possibilité d'obtenir le permis côtier et le brevet de prévention secours civique de premier niveau (PSC1).

ATTENTION : LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ !
Renseignements/Inscriptions : pmmbrignoles@hotmail.fr
Site de la PMM Brignoles : https://brignolespmm.jimdo.fr

MÉDIATHÈQUE

Depuis ce 14 mars, la bibliothèque est de nouveau accessible sans contrainte sanitaire !

L'équipe, malgré cette période difficile a continué à proposer ses services et actions culturelles, tout comme le maintien des accueils de classes tous les vendredis, ainsi que les animations avec le centre de loisirs.

Depuis septembre, les horaires et jours d'ouverture sont un peu perturbés. Jusqu'en juin, Sylvie, votre bibliothécaire, poursuit la formation d'auxiliaire de bibliothèque afin de vous offrir les meilleurs services. Ces modifications sont affichées sur la vitrine de la bibliothèque et publiées sur le site :
https://www.montfort-sur-argens.fr/

Différentes animations ont été proposées, tels que le covoiturage avec covoit'ici, des ateliers « stimulation de la mémoire », des stages de formation aux 1er secours, des ateliers de formation à l'utilisation d'outils numériques, la participation au prix des lecteurs du Var, un atelier «initiation à la science» en partenariat avec l'association Gulliver.

Si vous souhaitez être informé de tous les événements organisés à la médiathèque, ainsi que dans tout le village, inscrivez-vous à la NewsLetter en bas de la page d'accueil : https://www.montfort-sur-argens.fr/, vous pouvez aussi consulter le site de https://www.montfort-sur-argens.fr/ ce site est à votre disposition pour toutes les informations municipales et événementielles

Sans être inscrit, vous pouvez :

- Utiliser les ordinateurs,
- Vous connecter au wifi,
- Jouer à des jeux de société,
- Participer aux actions culturelles,
- Rencontrer de nouveaux amis,
- Parler avec des amis, des bibliothécaires,
- Vous informer, vous documenter, lire,
- Ou ne rien faire !.

Si vous êtes inscrit, vous pouvez :

- Emprunter des livres, des cd, des DVD,

Accéder aux ressources numériques :

- Skilleos : formations en ligne dans de nombreux domaines,
- cMusic, : ressource musicale,
- Universalis junior.edu : encyclopédie.

Et

- réserver des documents à distance grâce à la navette du **https://www.mediatheques.caprovenceverte.fr/**

Accéder aux ressources numériques de la Médiathèque Départementale du Var :

- Arte Vod
- Ma petiteMediathèque,
- Les Yeux Doos,
- BNF Collection,
- Philarmonie de Paris, Zikliranbib.

N'hésitez pas à entrer dans votre médiathèque, Sylvie et Katherine se feront un plaisir de vous recevoir.

INFORMATIONS JEUNESSE

LES VACANCES D'HIVER AU CENTRE DE LOISIRS

Atelier Découverte Théâtrale sur une semaine avec Nalils Crolard-Urbach et Alexandre Mondello de l'Association « Les créas de Silinal ».

Nalils, l'école de Montfort, elle connaît puisqu'elle y a fait toute sa scolarité avant le collège. Alexandre, lui, la découvre. C'est le groupe des « grands » qui a participé à cet atelier. Au programme Relaxation, prise de conscience du corps, le réveil et l'échauffement puis l'accès au travail corporel et au mouvement notamment avec le jeu des « marches «aux allures différentes, le mime, les jeux de la « statue » et d'improvisation en choisissant un personnage…

Cet atelier s'est terminé par une représentation devant le public composé de tous les enfants accueillis au centre et de leurs animateurs à la suite de quoi les Maternelles aussi ont voulu s'essayer au Théâtre !

DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE LOCAL

Durant toute une semaine les enfants ont participé à des activités sur ce thème et les 6 à 12 ans sont partis à la découverte des 2 châteaux de Montfort : le château des Templiers et le château de Roberwier et en ont identifié les différences. Puis à la manière de Monsieur Z ils ont réalisé une affiche publicitaire Montfort-sur-Argens en partant d'une esquisse et en utilisant les 5 couleurs primaires pour faire ressortir le Château des Templiers sans s'attarder sur les détails. Vous avez pu voir leurs travaux à la Médiathèque.

VACANCES D'ETE

Le Centre de Loisirs ouvrira ses portes le Lundi 11 Juillet 2022 et se terminera le Vendredi 29 Juillet 2022.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

CASELLI GILDA	08/12/2021
JEHAN LUCIENNE	23/12/2021
EINAUDI GEORGETTE ÉPOUSE COMBA	08/01/2023
CHAUTARD BERNADETTE ÉPOUSE BOUVRY	13/01/2022
PETRIMAUX COLETTE ÉPOUSE CASTALION	12/02/2022
MARTIN PIERRETTE ÉPOUSE EMROT	14/02/2022
JOURNEAU SERGE	20/02/2022

MARIAGES

DURBEC VALÉRIE ET LEGIER THIERRY	25/09/2021
NADAUD SANDRINE ET KLEIN NICOLAS	11/12/2021
GUIRON DELPHINE ET DELSARTE BERTRAND	19/02/2022

Georgette s'est éteinte le 8 janvier 2022, dans sa maison, là où elle le souhaitait. Elle était pour les uns et les autres un repère, un totem, un symbole. Son commerce a vu passer de nombreuses générations de Montfortais. Son local a été le théâtre de bien de discussions, de nombreuses rencontres, de scènes improbables. En fait, Georgette animait une véritable épicerie sociale, centre de vie.

C'était un être exceptionnel car hors du commun, une bonté d'âme rare, une personnalité attachante, une dame exceptionnelle.

Extraits du discours d'Eric Audibert lors des obsèques de Georgette Comba.

Ville de Montfort-sur-Argens - Photo : Fotolia